

Solutions technologiques et enjeux de régulation des réseaux très haut débit

Colloque France Stratégie et SGPI
« Évaluation socioéconomique et investissements dans les
réseaux d'initiative publique très haut débit »

Guillaume MELLIER

Directeur fibre, infrastructures et territoires

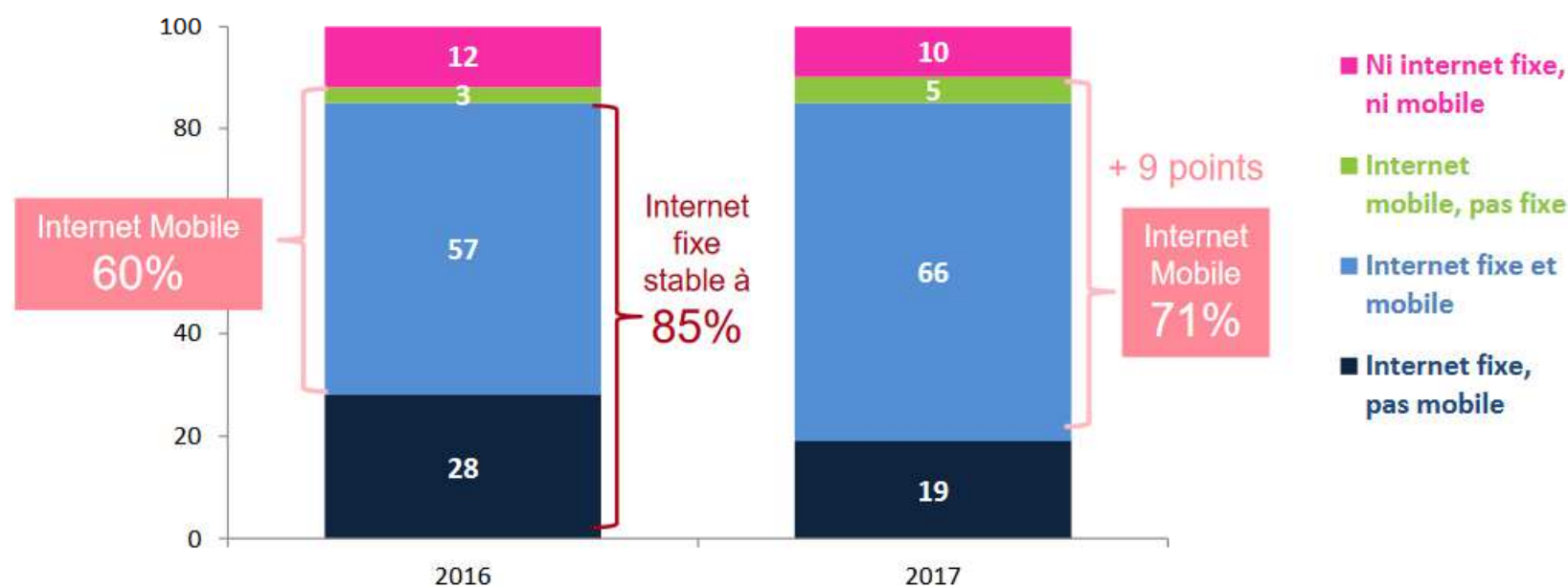
5 avril 2018

Neuf Français sur dix ont accès à internet

- ❑ L'accès à internet gagne 2 points en un an.
- ❑ Le taux de connexion « fixe » du domicile est stable à 85%.
- ❑ La connexion par le téléphone mobile augmente de 11 points en un an, soit 71% de la population.

Typologie de la population en fonction du type d'accès à internet (connexion internet à domicile/usage d'internet en mobilité)

Champ : ensemble de la population de 12 ans et plus, en %

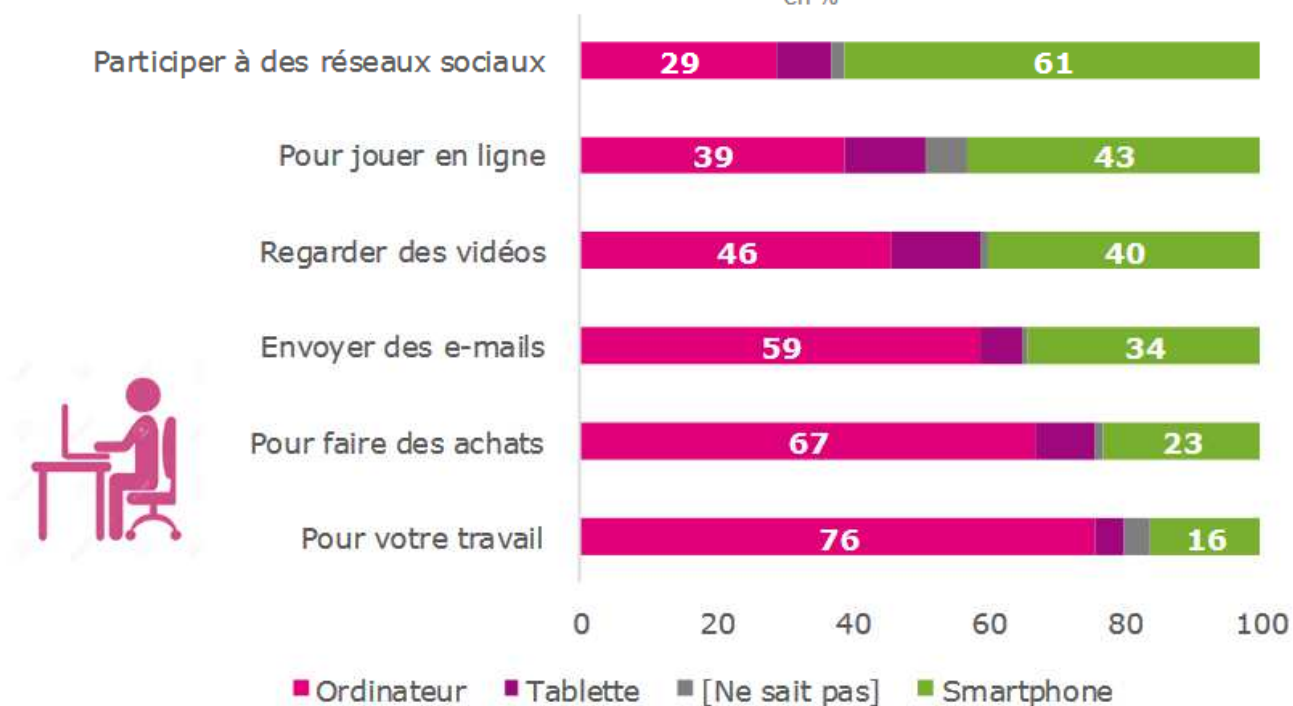


Selon les activités néanmoins, l'ordinateur est encore plébiscité

- En fonction des pratiques, l'équipement le plus utilisé varie : l'ordinateur pour le travail, les achats, l'envoi d'e-mails et le visionnage de vidéos et le smartphone pour les jeux en ligne et les réseaux sociaux.

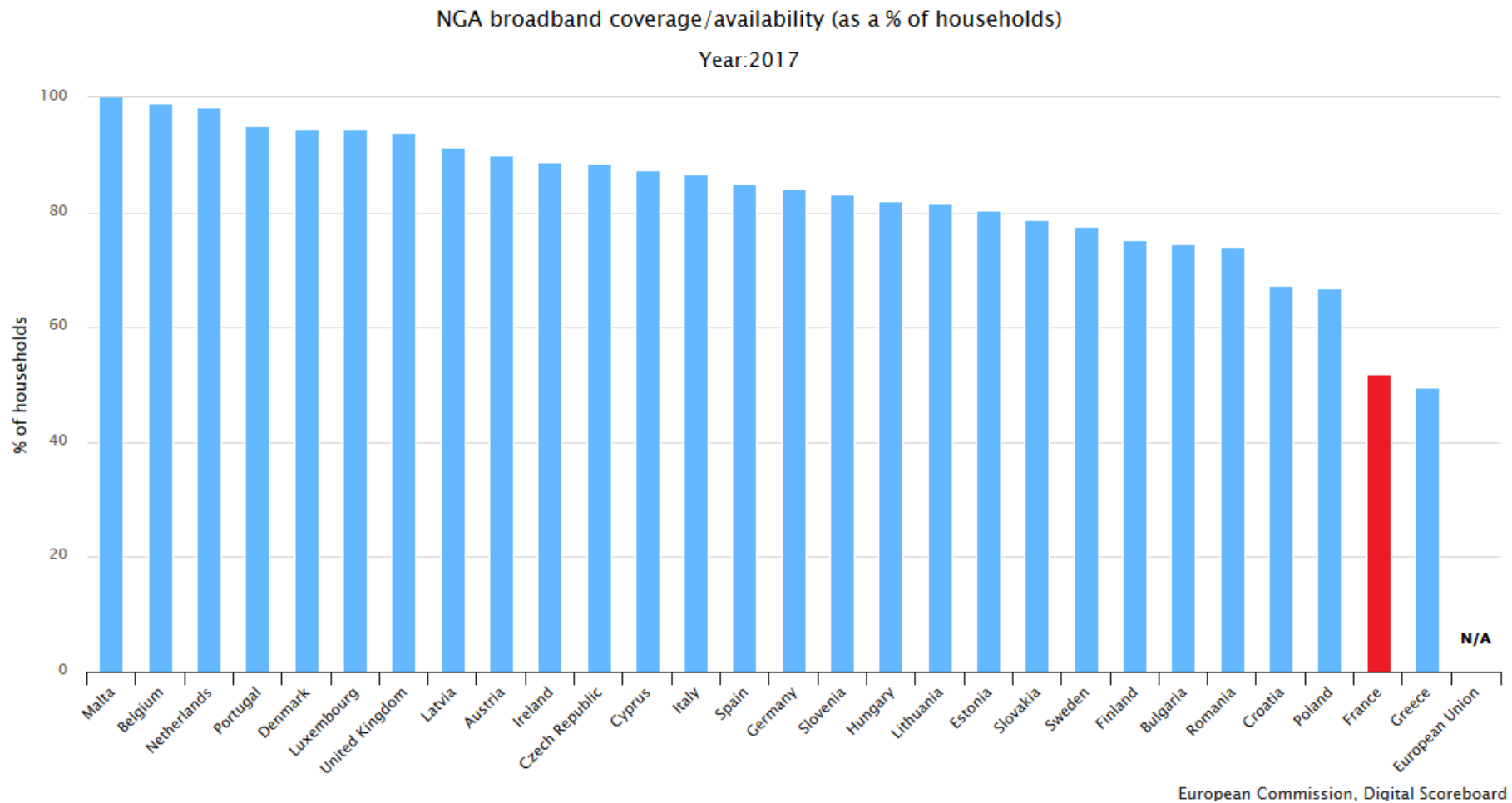
En particulier, équipement le plus utilisé pour ...-

Champ : ensemble de la population de 12 ans et plus concernée par chaque activité, en % -

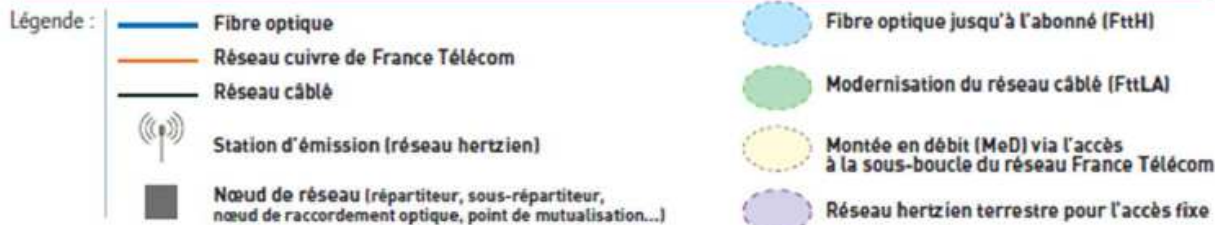
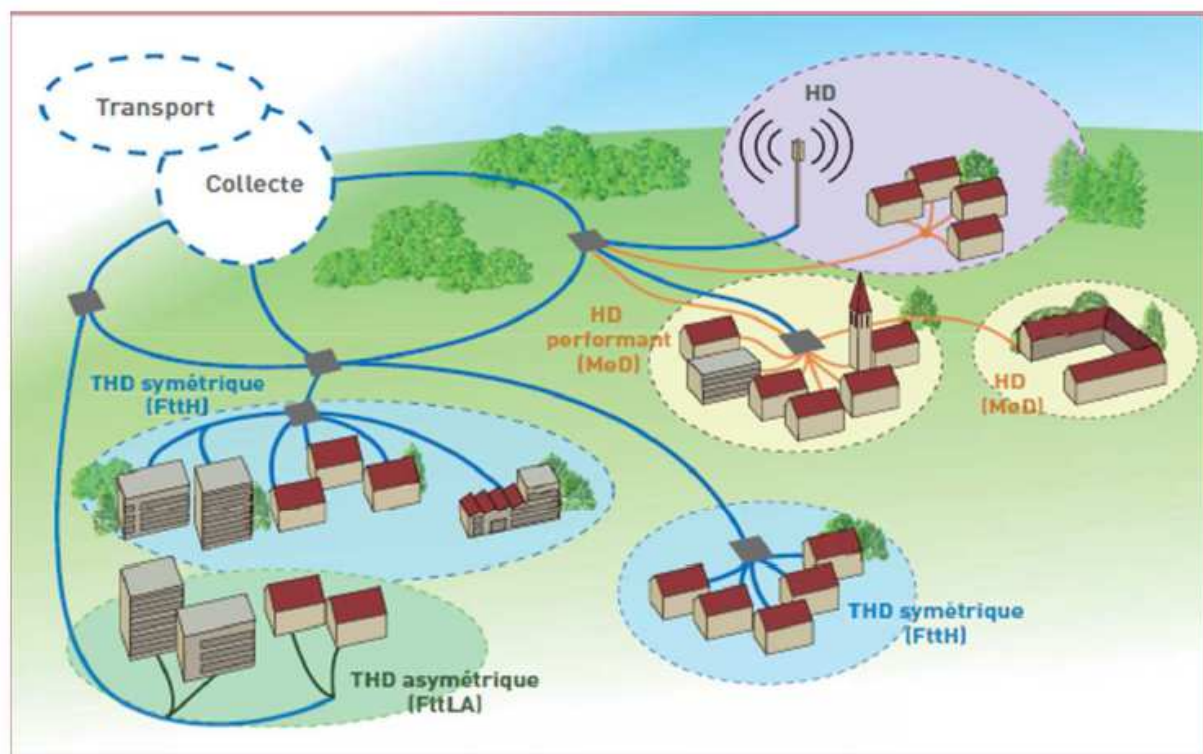




La France est dans le peloton de queue du très haut débit (>30 Mbit/s) en Europe



L'évolution des réseaux fixes : la fibre s'approche de plus en plus de l'abonné, apportant de meilleurs débits quelle que soit la technologie initiale



3 technologies filaires THD

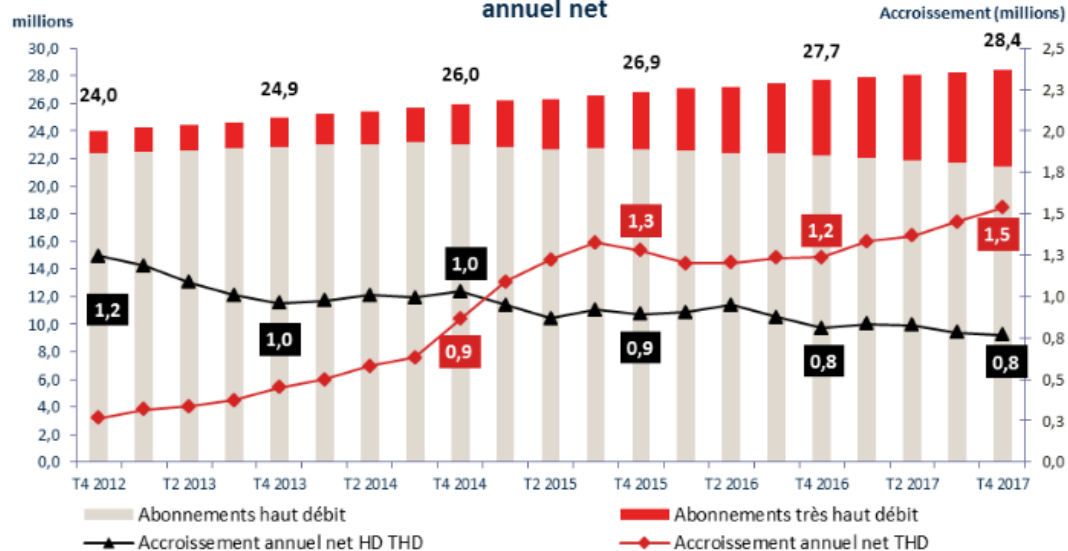
- ❑ Le cuivre modernisé (fibre jusqu'au sous-répartiteur)
 - jusque 50 Mbit/s
 - mais décroissance rapide avec la longueur de la ligne : seules ~20% des lignes peuvent dépasser 30Mbit/s
- ❑ Le câble modernisé
 - débits de qq centaines de Mbit/s
 - empreinte du câble historiquement réduite, ~30%
 - réseau non mutualisé
- ❑ La fibre jusqu'à l'abonné (FttH)
 - support pérenne supportant des débits croissants (
 - réseau mutualisé entre opérateurs

Technologies radio

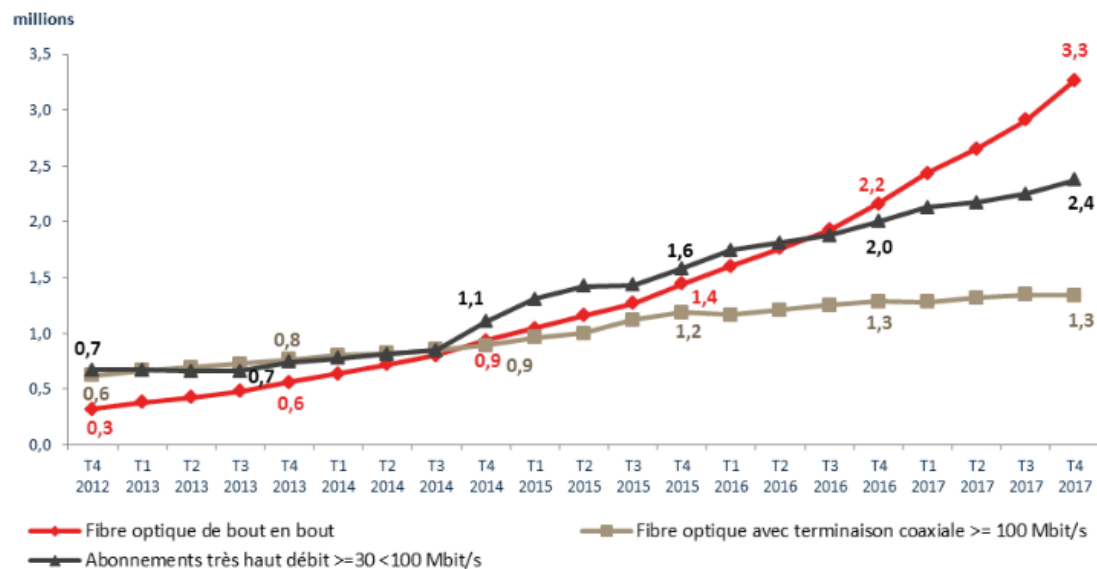
- ❑ Wifi / wimax
- ❑ THD radio
- ❑ 4G fixe (réseaux mobiles)
- ❑ Satellite

L'essor du FttH

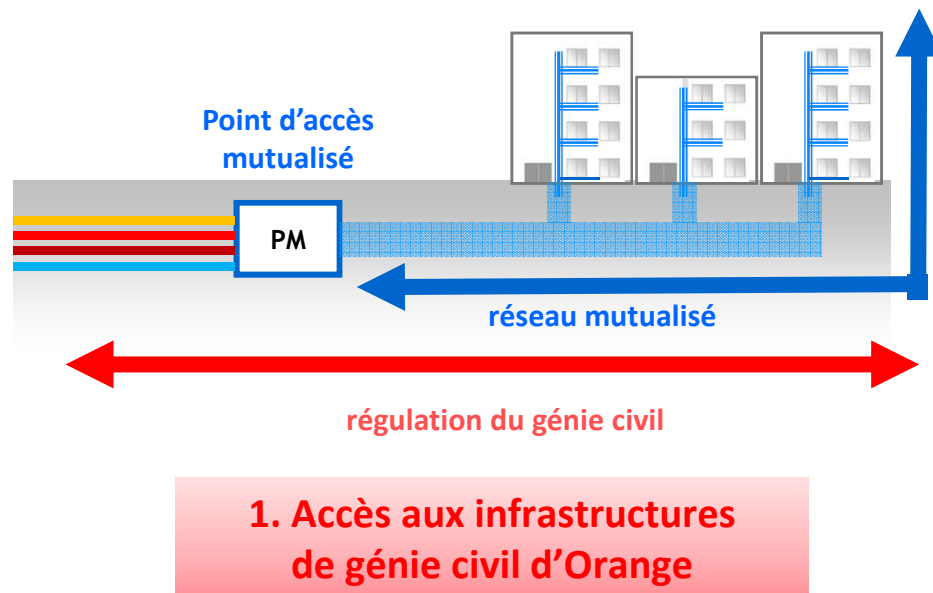
Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissements annuel net



Accès internet à très haut débit



Le cadre de régulation du FttH est constitué de deux piliers complémentaires, assurant la mutualisation du réseau fibre



2. Obligations d'accès et offre de co-investissement sur la partie terminale/verticale (régulation symétrique)

- Accès passif, au point de mutualisation
- Offre de co-investissement et offre de location
- Offre de référence publiée
- Conditions tarifaires raisonnables

L'objectif est d'inciter les opérateurs à investir dans le déploiement des réseaux FttH, tout en favorisant un équilibre concurrentiel viable.

Le co-investissement diminue les coûts, réduit l'exposition au risque et augmente la prévisibilité. Il permet de réconcilier régulation et investissement.

Le Plan France Très Haut-Débit



Les déploiements FttH privés devraient couvrir 55% des locaux.
Des réseaux d'initiative publique doivent couvrir le reste.

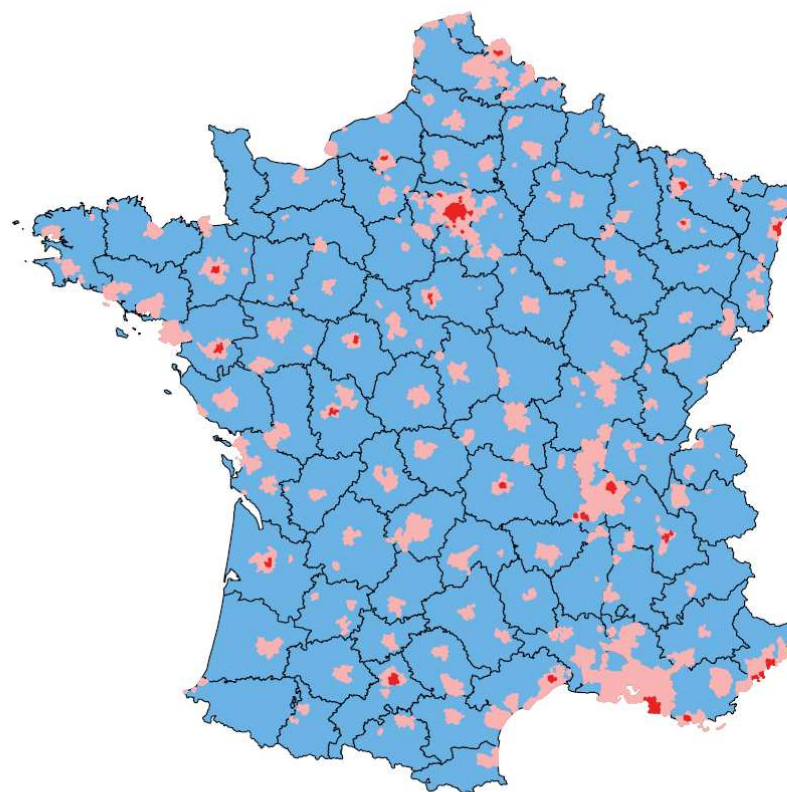
13 à 14 milliards d'euros
(~50% publics)



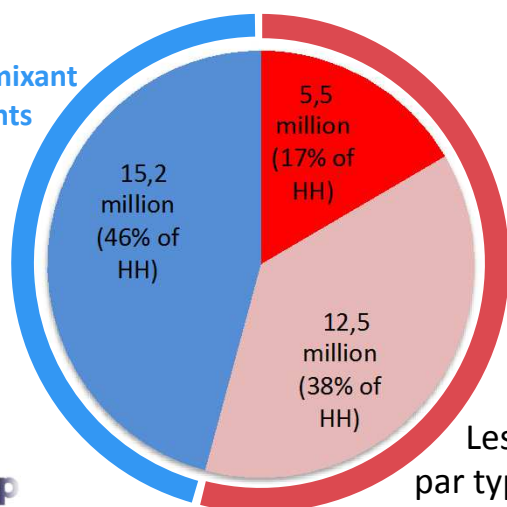
Les Réseaux d'Initiative Publique en France :
80+ opérateurs de gros (la plupart en montage public-privé),
soumis à la même régulation symétrique

Permet à des opérateurs privés de co-investir dans ces RIP,
en bénéficiant de conditions d'accès techniques et
économiques similaires à celles des réseaux privés

Un programme d'aides notifié et validé par la Commission
européenne



Réseaux
d'initiative
publique, mixant
financements
publics et
privés



Réseaux
privés,
financement
100% privé

Les déploiements FttH
par type d'investissement



- Private initiative networks in very dense areas
- Private initiative networks in low-density areas
- Public initiative networks in low-density areas

La loi confie à l'Arcep la responsabilité de se prononcer sur les tarifs d'accès aux RIP FttH

Un article consacré dans la loi Croissance et Activité

L'article 126 de la loi C&A a introduit dans l'article L. 1425-1 du CGCT l'obligation pour les RIP de respecter dans les conditions tarifaires de leurs offres les principes d'objectivité, de transparence, de non discrimination et de proportionnalité et de prendre en compte l'apport d'aides publiques de manière à reproduire les conditions économiques d'accès en vigueur en zone d'initiative privée.

Le législateur a confié une nouvelle mission pour l'Arcep

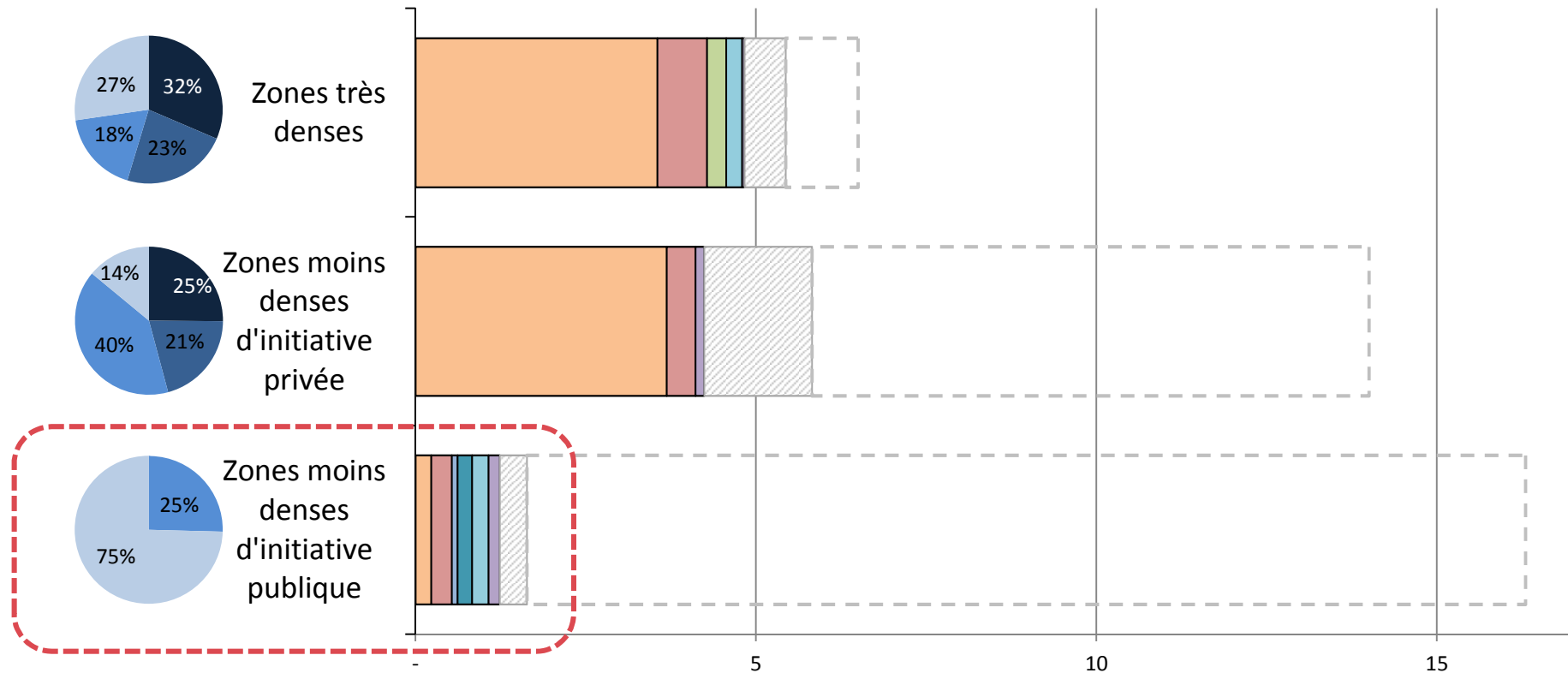
L'Arcep est chargée d'examiner l'adéquation des offres publiées par les RIP en fonction de ces critères d'analyse. A cette fin, elle a publié des lignes directrices en décembre 2015. Elle peut émettre un avis sur une offre, invitant à sa modification.

Cette mission est cohérente avec les objectifs de l'Arcep sur les RIP

Le mandat de l'Arcep : accompagner les RIP FttH jusqu'au succès commercial

- ❑ fournir de la sécurité juridique et financière,
- ❑ pour que ces réseaux ne soient ni bradés ni sous une pression constante des clients, pour descendre les tarifs et faire des ajustements économiques,
- ❑ dessiner une perspective à moyen terme qui permette d'ancrer les modèles économiques et d'avoir une flexibilité pour le démarrage

Déploiement et mutualisation des réseaux FttH (T4 2017)

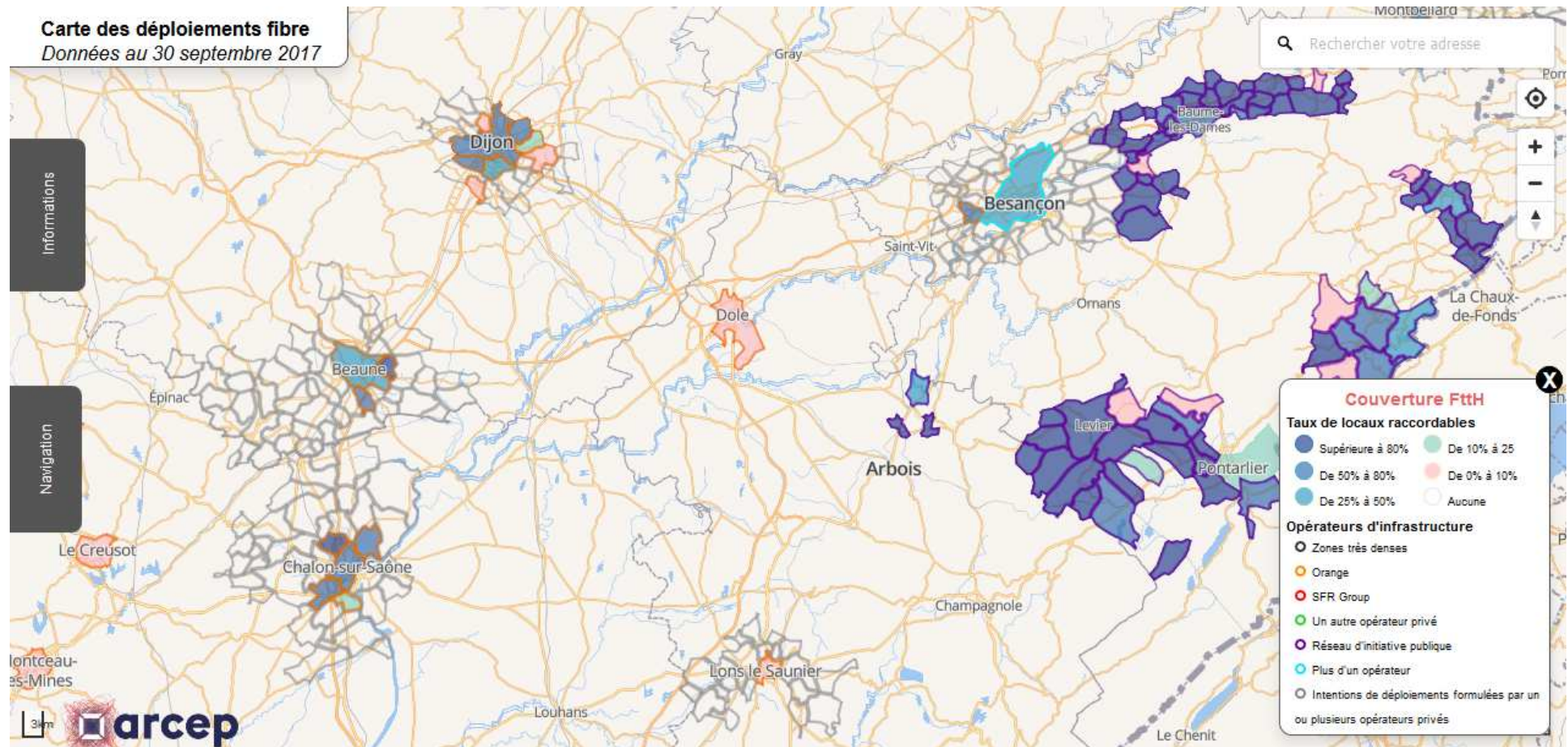


Nombre d'opérateurs commerciaux présents utilisant le réseau mutualisé au PM

- 4 opérateurs et plus
- 3 opérateurs
- 2 opérateurs
- 1 opérateur

Opérateurs d'infrastructure ayant déployé les lignes FttH

- Orange
- SFR Group
- Free
- Altitude Infrastructure
- Axione
- Covage
- Autres
- Hypothèse "croissance stable" pour 2018
- Reste à faire



Le site « carte fibre » est déjà disponible, un observatoire complet sera mis en place d'ici la fin de l'année.

(toutes technologies, maille infra-communale)

Rendre la fibre accessible à toutes les entreprises

Développer un marché de masse de la fibre pour les TPE-PME, en tirant parti des déploiements des réseaux FttH et en stimulant la concurrence.

- ❑ La connectivité des entreprises est cruciale pour leur numérisation et donc pour l'économie de la France et des territoires.
- ❑ Les offres proposées actuellement aux entreprises sont trop chères, trop complexes ou pas assez performantes.
- ❑ L'Arcep entend développer un marché de masse de la fibre pour les TPE-PME, en tirant profit des déploiements en cours des réseaux FttH et en stimulant la concurrence sur le marché entreprises, encore très dominé par l'opérateur historique.
- ❑ Un train de mesures complet a été adopté en ce sens fin 2017.

Merci
de votre
attention

